

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Réf. Dossier : **065/2019**.

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur **Lefèbvre** Jean- Louis
demeurant à 4040 Herstal, Large Voie 35.

Le terrain concerné est situé Large Voie 35 à 4040 Herstal
et cadastré division 1, section C, n° 968M et 1298A.

Le projet consiste en la démolition d'un garage vétuste, la création de 2 emplacements de parcage et le placement d'une barrière à double ouvrant en acier

et présente les caractéristiques suivantes :

application de l'article D.IV.40, al. 3° du CoDT - demande de permis impliquant un ou plusieurs écarts au schéma d'orientation local, à savoir :

- placement d'un portail en acier donnant accès à des emplacements de parcage à ciel ouvert en zone de construction résidentielle fermée (SOL 11A).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruhe », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame **Wiliquet** Eve, Architecte,
téléphone : 04 256 83 12, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 avril 2019 au 8 mai 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be

Remarque : les bureaux seront fermés le 1^{er} mai 2019.

A Herstal, le 10 avril 2019.

Le Directeur général,
P. Delhaes

Par le Collège,

Le Bourgmestre,
F. Daerden

